



COLLECTIF DES ADMISSIBLES AUX CONCOURS INTERNES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Communiqué
30/05/2020

Monsieur le Ministre, déclarez admis les admissibles aux concours internes !

Face à la crise sanitaire, les modalités des concours de l'Éducation Nationale ont changé. Le Ministre Jean-Michel Blanquer a choisi de supprimer l'oral de l'extrême majorité des candidats aux concours externes, tout en maintenant celui des candidats aux concours internes.

La décision du Ministre met à mal toute conception de la justice sociale, de la méritocratie et de l'égalité des chances. Elle sélectionne les candidats sur la base de leurs revenus, contrevient à l'égalité homme-femme, affecte la capacité des candidats qualifiés à choisir leurs situations géographiques, nuit à la qualité pédagogique proposée aux élèves et avance à l'aveugle quant à une possible seconde vague de l'épidémie.

Cette décision a donné naissance à un collectif dénonçant un arbitraire injuste et inéquitable. L'union va bien au-delà de ses membres, alors qu'une pétition a déjà réuni plus de 21000 signatures, que les syndicats sont unanimement opposés au choix du Ministre, et que le collectif compte sur le soutien de la majorité du Parlement. Elus du Sénat comme de l'Assemblée Nationale, faisant fi des clivages politiques, ont parlé d'une même voix et ont massivement adressé leurs courriers au Ministre. Tous ces documents sont joints à une lettre ouverte publiée le 16 mai dernier. L'union est désormais complète et reconnaît qu'une sortie de crise doit être trouvée.

Le 27 mai 2020, une délégation du collectif a été reçue, en visioconférence, par le cabinet du Ministre accompagné de la Direction générale des ressources humaines de l'Éducation Nationale. Chacune des parties convient que la situation est exceptionnelle : une solution à la hauteur doit être adoptée. Nous avons soumis à nos interlocuteurs une sortie de bon sens, permettant de respecter un des engagements premiers du Ministre : ne léser aucun candidat. **Celle-ci consiste à reconnaître l'admission des admissibles aux concours internes de l'Éducation Nationale. Elle consisterait alors à admettre 4000 candidats de plus que le nombre initialement annoncé.**

Face à cette proposition, le cabinet évoque un budget à respecter. La situation exceptionnelle a d'ores et déjà, et à raison, poussé le gouvernement à débloquer des aides urgentes et colossales. Cela prouve que, **bien au-delà d'une question de budget, il s'agit d'un choix politique.** La question est bien la suivante : faut-il ou non investir dans l'école ? Nous avons donc demandé à ce qu'un collectif budgétaire soit créé, afin que ces 4000 personnels supplémentaires viennent en renfort d'une rentrée qui s'annonce bien particulière et difficile, et afin que ces individus compétents sortent de la précarité criante dans laquelle ils sont plongés. Les élèves et les personnels en ont besoin.

Ayant entendu l'argument du cabinet du Ministre et afin de l'accompagner dans cette démarche d'élargissement du budget, nous lui avons proposé la solution suivante. Elle apparaît comme le meilleur compromis, basée sur le bon sens et le respect de chacun : **tous les candidats admissibles des concours internes doivent être déclarés admis, en répartissant ces admissions sur 2 années.** Les 4000 postes supplémentaires seraient ainsi répartis, ce qui donnerait au budget davantage de souplesse et, surtout, ce qui répondrait aux besoins cruciaux de l'école et de ses personnels. La réponse du Ministre est désormais attendue et la mobilisation sans faille pour la justice continue.